



WEB CONFÉRENCE

« La loi ESS et ses conséquences pour les collectivités locales »

Webconférence organisée par le RTES, en partenariat avec Ideal Connaissances.

Lundi 15 septembre 2014 de 14h30 à 16h30

La loi ESS a été votée le lundi 21 juillet 2014. Après plus d'un an de travaux, réflexions, débats et discussions, c'est une belle avancée pour l'économie sociale et solidaire. Au-delà de la reconnaissance de l'ESS, des acteurs et de leurs initiatives, cette loi contribue en effet à forger un modèle socio-économique porteur d'innovation, de solidarité et de coopération. **Pour décrypter la loi et ses conséquences pour les collectivités locales, rendez vous le 15 septembre !**

Pour les collectivités, la loi prévoit notamment :

- L'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables,
- L'augmentation de la part du capital d'une Scic pouvant être détenue par les collectivités territoriales et leurs groupement,
- Une définition de la subvention, qui devrait permettre de sécuriser ce mode de financement,
- La reconnaissance des politiques territoriales d'ESS (avec notamment l'organisation de conférences régionales de l'économie sociale et solidaire et la reconnaissance des démarches de co-construction de ces politiques),
- La définition du rôle des collectivités locales dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

Quel est le périmètre de l'ESS défini par la loi ? Comment les collectivités peuvent s'appuyer sur cette loi pour développer une politique d'ESS ? Comment la mettre en œuvre sur les territoires pour qu'elle soit un véritable levier pour le changement d'échelle de l'ESS ?

Avec Michel Abhervé, professeur associé à l'université de Paris Est Marne la Vallée

Objectifs de la webconférence :

- Décrypter et mettre en œuvre la Loi ESS,
- Evaluer ses impacts sur les collectivités.

Publics ciblés :

Chargés de mission "développement économique" et/ou "ESS" et élus de collectivités territoriales

Informations et inscriptions

- Inscriptions en ligne sur le site d'Idéal Connaissances : <http://communautes.idealconnaissances.com/ess>
- Informations : 03 20 97 10 97 et animation@rtes.fr